

# Documentation du fichier détail des naissances 2023

*version du 08/11/2024*



**Direction des Statistiques Démographiques et Sociales  
Unité des Études Démographiques et Sociales  
Division Enquêtes et Études Démographiques**

# 1. Présentation générale

## a. Les bulletins de naissance

Les bulletins de naissance sont renseignés sur support papier ou de façon dématérialisée ; il existe plusieurs logiciels utilisés par les mairies.

Chaque naissance d'enfant vivant survenue sur le territoire français doit faire l'objet d'un acte de naissance enregistré dans la commune où a eu lieu la naissance. Cet acte est dressé par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil, présente dans chaque mairie. Cette déclaration doit être faite dans les cinq jours suivant l'accouchement. Lorsqu'un acte de naissance est établi, un bulletin de naissance (modèle 5) est rempli. Ce bulletin de naissance nominatif est transmis à l'Insee. Le bulletin de naissance comporte des variables dites administratives (nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance de l'enfant et des parents)<sup>1</sup> et des variables dites statistiques (activité professionnelle, nationalité, adresse du domicile des parents, conditions de l'accouchement, nombre d'enfants issus de l'accouchement, nombre d'enfants précédents de la mère, situation conjugale des parents et dates de reconnaissances).

Si une naissance est déclarée après le délai légal, un jugement déclaratif de naissance (JDN) est alors établi et un bulletin de transcription relatif à un jugement déclaratif de naissance (modèle 1b) est rempli. Ce bulletin est moins complet que le bulletin de naissance ; il ne comporte notamment pas les informations sur le nombre d'enfants issus de l'accouchement, sur les conditions de l'accouchement, sur les naissances précédentes, sur le choix du nom et sur la nationalité des parents.

## b. La production par l'Insee du fichier statistique des naissances

À partir des bulletins de naissance et de jugement déclaratif de naissance, l'Insee produit chaque année un fichier statistique des naissances. Il réalise pour cela diverses opérations de contrôle de la qualité. Tout d'abord, une vérification de l'exhaustivité des naissances (suppression des doublons, vérification de la complétude des remontées<sup>2</sup>) est réalisée. Des contrôles sont également effectués sur la qualité des variables, et certaines variables sont redressées ou corrigées de la non-réponse.

Le fichier de l'année *N* comporte les **naissances** d'enfants vivants **ayant eu lieu au cours de l'année *N* en France<sup>3</sup>** (France métropolitaine et DOM), **quel que soit le lieu de domicile de la mère (y compris dans les COM et à l'étranger)**. Par contre, il ne comporte pas les naissances de mères domiciliées en France ayant accouché dans les COM ou à l'étranger.

## c. Le fichier détail des naissances 2023

Le fichier détail des naissances 2023 a été produit à partir d'une extraction réalisée le **19 juin 2024**.

Il comporte l'ensemble des naissances vivantes enregistrées en France en 2023, quel que soit le lieu de domicile de la mère.

Il comporte des données considérées comme définitives.

Il correspond à un extrait du fichier statistique des naissances 2023 mis à disposition *via* le CASD. Il contient **677 803 naissances vivantes<sup>4</sup>** et **14 variables**.

L'année 2023 a été marquée par une rénovation des bulletins d'état civil qui a pu affecter les caractéristiques associées aux naissances (*cf. infra*).

## d. La rénovation des bulletins d'état civil de 2023

---

1 Les variables administratives sont listées dans l'article 3 du chapitre II du décret n°82-103 du 22 janvier 1982 relatif au répertoire national d'identification des personnes physiques.

2 Ce contrôle est assuré tout au long de l'année, en utilisant différents canaux : rapprochement avec les informations de la sphère sociale, vérification de la continuité des numéros d'acte, contrôles sur les volumétries.

3 Les DOM « historiques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) sont inclus depuis 1998, Mayotte depuis 2014. Les données diffusées par Eurostat incluent les données relatives à Saint-Martin, collectivité d'outre-mer ayant le statut de région ultra-périphérique.

4 L'estimation provisoire réalisée pour le bilan démographique 2023 publié en janvier 2024 était de 678 000 naissances pour la France.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouveau modèle de bulletin de naissance est entré en vigueur. Notamment, la rubrique du bulletin concernant le père a été remplacée par une rubrique sur le second parent qui peut être soit le père, soit la mère n'ayant pas accouché. En 2023, 99,8 % des seconds parents sont des pères. Toutes les variables sur le père qui se terminaient par PERE ou P sont donc désormais remplacées par des variables sur le second parent (le père ou la mère n'ayant pas accouché) et se terminent par POM (père ou mère).

### 3. Description détaillée des variables

Code	Libellé	Page
AGEMERE	Âge de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge atteint dans l'année)	3
AGEXACTM	Âge exact de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge en années révolues)	3
ANAI	Année de naissance de l'enfant	3
DEPDOMM	Département de domicile de la mère ayant accouché	3
DEPNAIS	Département de naissance de l'enfant	5
GAGEXAPOM	Groupe d'âge du second parent (en âge en années révolues)	8
GAGPOM	Groupe d'âge du second parent (en âge atteint dans l'année)	8
INDLNM	Indicateur du lieu de naissance de la mère ayant accouché	8
INDNATM	Indicateur de nationalité de la mère ayant accouché	8
MNAIS	Mois de naissance de l'enfant	8
NBENF	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	8
REGDOMM	Région de domicile de la mère ayant accouché	8
REGNAIS	Région de naissance de l'enfant	9
SEXE	Sexe de l'enfant	9

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé	Modalités
AGEMERE	Caractère	2	Age de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge atteint dans l'année)	17 : 17 ans ou moins 18 à 45 : de 18 à 45 ans 46 : 46 ans ou plus
AGEXACTM	Caractère	2	Age de la mère ayant accouché à la naissance de l'enfant (en âge en années révolues)	17 : 17 ans ou moins 18 à 45 : de 18 à 45 ans 46 : 46 ans ou plus
ANAI	Caractère	4	Année de naissance de l'enfant	2023 : fichier des naissances 2023
DEPDOMM	Caractère	3	Département de domicile de la mère ayant accouché	01 : Ain 02 : Aisne 03 : Allier 04 : Alpes-de-Haute-Provence 05 : Hautes-Alpes 06 : Alpes-Maritimes 07 : Ardèche 08 : Ardennes 09 : Ariège 10 : Aube 11 : Aude 12 : Aveyron 13 : Bouches-du-Rhône 14 : Calvados 15 : Cantal 16 : Charente

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé	Modalités
				17 : Charente-Maritime 18 : Cher 19 : Corrèze 2A : Corse-du-Sud 2B : Haute-Corse 21 : Côte-d'Or 22 : Côtes-d'Armor 23 : Creuse 24 : Dordogne 25 : Doubs 26 : Drôme 27 : Eure 28 : Eure-et-Loir 29 : Finistère 30 : Gard 31 : Haute-Garonne 32 : Gers 33 : Gironde 34 : Hérault 35 : Ille-et-Vilaine 36 : Indre 37 : Indre-et-Loire 38 : Isère 39 : Jura 40 : Landes 41 : Loir-et-Cher 42 : Loire 43 : Haute-Loire 44 : Loire-Atlantique 45 : Loiret 46 : Lot 47 : Lot-et-Garonne 48 : Lozère 49 : Maine-et-Loire 50 : Manche 51 : Marne 52 : Haute-Marne 53 : Mayenne 54 : Meurthe-et-Moselle 55 : Meuse 56 : Morbihan 57 : Moselle 58 : Nièvre 59 : Nord 60 : Oise 61 : Orne

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé	Modalités
				62 : Pas-de-Calais 63 : Puy-de-Dôme 64 : Pyrénées-Atlantiques 65 : Hautes-Pyrénées 66 : Pyrénées-Orientales 67 : Bas-Rhin 68 : Haut-Rhin 69 : Rhône 70 : Haute-Saône 71 : Saône-et-Loire 72 : Sarthe 73 : Savoie 74 : Haute-Savoie 75 : Paris 76 : Seine-Maritime 77 : Seine-et-Marne 78 : Yvelines 79 : Deux-Sèvres 80 : Somme 81 : Tarn 82 : Tarn-et-Garonne 83 : Var 84 : Vaucluse 85 : Vendée 86 : Vienne 87 : Haute-Vienne 88 : Vosges 89 : Yonne 90 : Territoire de Belfort 91 : Essonne 92 : Hauts-de-Seine 93 : Seine-Saint-Denis 94 : Val-de-Marne 95 : Val-d'Oise 971 : Guadeloupe 972 : Martinique 973 : Guyane 974 : La Réunion 976 : Mayotte 99 : COM ou étranger
DEPNAIS	Caractère	3	Département de naissance de l'enfant	01 : Ain 02 : Aisne 03 : Allier 04 : Alpes-de-Haute-Provence 05 : Hautes-Alpes 06 : Alpes-Maritimes

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé	Modalités
				07 : Ardèche 08 : Ardennes 09 : Ariège 10 : Aube 11 : Aude 12 : Aveyron 13 : Bouches-du-Rhône 14 : Calvados 15 : Cantal 16 : Charente 17 : Charente-Maritime 18 : Cher 19 : Corrèze 2A : Corse-du-Sud 2B : Haute-Corse 21 : Côte-d'Or 22 : Côtes-d'Armor 23 : Creuse 24 : Dordogne 25 : Doubs 26 : Drôme 27 : Eure 28 : Eure-et-Loir 29 : Finistère 30 : Gard 31 : Haute-Garonne 32 : Gers 33 : Gironde 34 : Hérault 35 : Ille-et-Vilaine 36 : Indre 37 : Indre-et-Loire 38 : Isère 39 : Jura 40 : Landes 41 : Loir-et-Cher 42 : Loire 43 : Haute-Loire 44 : Loire-Atlantique 45 : Loiret 46 : Lot 47 : Lot-et-Garonne 48 : Lozère 49 : Maine-et-Loire 50 : Manche 51 : Marne

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé	Modalités
				52 : Haute-Marne 53 : Mayenne 54 : Meurthe-et-Moselle 55 : Meuse 56 : Morbihan 57 : Moselle 58 : Nièvre 59 : Nord 60 : Oise 61 : Orne 62 : Pas-de-Calais 63 : Puy-de-Dôme 64 : Pyrénées-Atlantiques 65 : Hautes-Pyrénées 66 : Pyrénées-Orientales 67 : Bas-Rhin 68 : Haut-Rhin 69 : Rhône 70 : Haute-Saône 71 : Saône-et-Loire 72 : Sarthe 73 : Savoie 74 : Haute-Savoie 75 : Paris 76 : Seine-Maritime 77 : Seine-et-Marne 78 : Yvelines 79 : Deux-Sèvres 80 : Somme 81 : Tarn 82 : Tarn-et-Garonne 83 : Var 84 : Vaucluse 85 : Vendée 86 : Vienne 87 : Haute-Vienne 88 : Vosges 89 : Yonne 90 : Territoire de Belfort 91 : Essonne 92 : Hauts-de-Seine 93 : Seine-Saint-Denis 94 : Val-de-Marne 95 : Val-d'Oise 971 : Guadeloupe 972 : Martinique

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé	Modalités
				973 : Guyane 974 : La Réunion 976 : Mayotte
GAGEXAPOM	Caractère	2	Groupe d'âge du second parent (en âge en années révolues)	10 : de 12 à 17 ans 15 : de 18 à 19 ans 20 : de 20 à 24 ans 25 : de 25 à 29 ans 30 : de 30 à 34 ans 35 : de 35 à 39 ans 40 : de 40 à 44 ans 45 : de 45 à 49 ans 50 : de 50 à 54 ans 55 : de 55 à 59 ans 60 : de 60 à 64 ans 65 : 65 ans ou plus
GAGPOM	Caractère	2	Groupe d'âge du second parent (en âge atteint dans l'année)	10 : de 12 à 17 ans 15 : de 18 à 19 ans 20 : de 20 à 24 ans 25 : de 25 à 29 ans 30 : de 30 à 34 ans 35 : de 35 à 39 ans 40 : de 40 à 44 ans 45 : de 45 à 49 ans 50 : de 50 à 54 ans 55 : de 55 à 59 ans 60 : de 60 à 64 ans 65 : 65 ans ou plus
INDLNM	Caractère	1	Indicateur du lieu de naissance de la mère ayant accouché	1 : Née en France métropolitaine 2 : Née dans un DOM 3 : Née dans un COM 4 : Née à l'étranger
INDNATM	Caractère	1	Indicateur de nationalité de la mère ayant accouché	1 : Française 2 : Etrangère
MNAIS	Caractère	2	Mois de naissance de l'enfant	01 à 12 : janvier à décembre
NBENF	Caractère	1	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	1 : 1 enfant 2 : 2 enfants 3 : 3 enfants ou plus
REGDOMM	Caractère	2	Région de domicile de la mère ayant accouché	01 : Guadeloupe 02 : Martinique 03 : Guyane 04 : La Réunion 06 : Mayotte 11 : Ile-de-France 24 : Centre – Val de Loire 27 : Bourgogne – Franche-Comté 28 : Normandie 32 : Hauts-de-France 44 : Grand Est 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 75 : Nouvelle Aquitaine 76 : Languedoc-Rousillon – Midi-Pyrénées 84 : Auvergne – Rhône-Alpes 93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur 94 : Corse 99 : COM ou étranger

<b>Nom de la variable</b>	<b>Type</b>	<b>Longueur</b>	<b>Libellé</b>	<b>Modalités</b>
REGNAIS	Caractère	2	Région de naissance de l'enfant	01 : Guadeloupe 02 : Martinique 03 : Guyane 04 : La Réunion 06 : Mayotte 11 : Ile-de-France 24 : Centre – Val de Loire 27 : Bourgogne – Franche-Comté 28 : Normandie 32 : Hauts-de-France 44 : Grand Est 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 75 : Nouvelle Aquitaine 76 : Languedoc-Rousillon – Midi-Pyrénées 84 : Auvergne – Rhône-Alpes 93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur 94 : Corse
SEXE	Caractère	1	Sexe de l'enfant	1 : Masculin 2 : Féminin